



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 20 août 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat de construction

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1146787005

Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Lorraine dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 388 465,11 \$, taxes incluses (Contrat 372 465,11 \$ + incidences 16 000,00 \$) - Appel d'offres public ST-14-20 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.002 Contrat de construction

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1146787006

Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Varennes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 454 480, 74 \$, taxes incluses (Contrat 436 480,74 \$ + incidences 18 000,00\$) - Appel d'offres public ST-14-21 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.003 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1140184002

Accorder un contrat de services professionnels à Prého inc. pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relèvement automatisé pour compteurs d'eau, pour une somme maximale de 53 915,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13645 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140660004

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Paul Croteau et Associés inc. pour fournir les services professionnels en structure pour le projet de réfection de l'enveloppe de la Maison Smith dans le Parc du Mont Royal - Dépense totale de 68 463,64 \$ - Appel d'offres sur invitation (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.005 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751009

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 992 \$ à 5 organismes dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1145191001

Autoriser la réception d'une subvention de 6 000 \$ pour l'année 2014 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour la mise en oeuvre du projet de coopération no 64.816 intitulé « Dialogue urbain Montréal-Paris » du ministère des Relations internationales et de la Francophonie / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140942007

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun, à Saguenay (Québec), du 3 au 6 septembre 2014 afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 4 977,12 \$.

30.002 Administration - Nomination de membres

CE Service du greffe - 1142904010

Recommander la nomination de Mme Anie Samson à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Pierrefonds-Roxboro, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1146242021

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 3 000 \$ en provenance de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds et autoriser un virement de crédit au budget d'opération

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Pierrefonds-Roxboro, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1144886020

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 8 000 \$ en provenance de ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles relativement aux événements organisés lors de la Fête du Canada 2014 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	13
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1146787005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Lorraine dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 388 465,11 \$, taxes incluses (Contrat 372 465,11 \$ + incidences 16 000,00 \$) - Appel d'offres public ST-14-20 (6 soumissionnaires)

Les membres du Conseil d'arrondissement demande au Comité Exécutif:

- 1- d'autoriser une dépense de 388 465,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements services, pavage et bordures sur la rue Lorraine, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 372 465,11 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-20;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 24 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 89 391.63 \$ pour le contrat et de 3 840.00 \$ pour les frais incidents.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-08-07 14:28

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services
regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146787005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Lorraine dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 388 465,11 \$, taxes incluses (Contrat 372 465,11 \$ + incidences 16 000,00 \$) - Appel d'offres public ST-14-20 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif:

d'autoriser une dépense totale de 388 465,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement de branchements de services, pavage et bordure sur la rue Lorraine dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'accorder le marché numéro ST-14-20 au plus bas soumissionnaire conforme, **Excavation Gricon** au montant total de sa soumission, soit : 372 465,11 \$, taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 24 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 89 391,63 \$ pour le contrat et de 3 840,00 \$ pour les incidences.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
c/s ingenierie <<arr.pier>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1146787005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Lorraine dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 388 465,11 \$, taxes incluses (Contrat 372 465,11 \$ + incidences 16 000,00 \$) - Appel d'offres public ST-14-20 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du PIP (Plan d'intervention partiel), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Un appel d'offres public a été lancé le 26 juin 2014 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 17 juillet 2014, laissant ainsi un délai de 18 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont été publiées dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-14-20 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures sur la rues Lorraine.

Travaux assumés par la DGSRE

Nom de la rue	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	% représentant le coût de la DGSRE
Lorraine	175	76,00

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMROT. En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 2/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 7% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 16 000,00 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

L'appel d'offres public (soumission ST-14-20) a été réalisé du 26 juin 2014 au 17 juillet 2014 inclusivement. Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres et 6 entrepreneurs ont déposé des soumissions:

JUSTIFICATION

Sur un nombre de 11 preneurs de cahier des charges, seuls 6 entrepreneurs ont déposé une soumission conforme incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers. L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement plus bas que notre estimation à l'exception des deux (2) plus haut soumissionnaires. Cependant, l'écart entre la moyenne des soumissions reçu et notre dernière estimation est autour de 3 %, un indice que l'estimation préparée est légèrement surévalué

Le plus bas soumissionnaire Excavation Gricon a déposé une soumission nettement inférieure à notre estimation. L'entrepreneur ne semble pas bien considéré certains items importants du contrat. Les articles où les baisses sont plus notables se retrouvent dans les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et les travaux d'égout sanitaire. Par exemple, l'écart entre les prix soumis et les prix du marché en 2013 et 2014 pour l'installation de conduite d'eau potable est considérable.

Excavation Gricon étant un petit entrepreneur, les coûts de mobilisation et la gestion de projet est un autre élément important à considérer. Les propriétaires des petites entreprises en construction sont responsable de tous les aspects de l'entreprise tant en construction techniques qu'en administration. Les coûts associés à l'administration et la gestion de projet sont énormément moindre comparativement avec des grosses entreprises du secteur de la construction, les entrepreneurs sont en mesure de mettre ce facteur à profit pour réduire les coûts. À l'inverse un entrepreneur de grande envergure sera moins compétitif dans un contrat de l'ordre de grandeur du présent contrat car les frais fixe de son administration sont important.

Excavation Gricon est nouveau dans le domaine. Les prix soumis sont 20 % plus bas que notre analyse du marché.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix	Contingence	Total
1- Excavation Gricon	348 098,23 \$	24 366,88 \$	372 465,11 \$
2- Pavages d'Amour inc.	423 797,85 \$	29 665,85 \$	453 463,70 \$
3- Groupe Damiano	450 901,71 \$	31 563,12 \$	482 464,83 \$
4- Excavation Roxboro inc.	456 944,41 \$	31 986,11 \$	488 930,52 \$
5- Les Excavation Gilbert Théorêt inc	485 598,06 \$	33 991,86 \$	519 589,93 \$
6- Excava-Tech	512 287,78 \$	35 860,14 \$	548 147,93 \$
Estimation interne	459 023,78 \$	32 131,66 \$	491 155,44 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			477 510,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			28,20 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			175 682,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			47,17 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			(118 690,33) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			- 24,17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			80 998,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			21,75 %

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé Excavation Gricon no de licence 8272-1457-15 a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 16 avril 2014 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date du 23 avril 2014, une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1024967 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Excavation Gricon le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 372 465,11 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 16 000,00 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de

l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection d'une partie des trottoirs ou des bordures, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour ce projet, la dépense totale sera assumée à 76,00 % par la DGSRE et le coût résiduel de 24 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0051

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-57201-000000-0000-152324-000000-17025-00000

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
1455713001	80 633.78 \$	89 391.63 \$	89 391.63 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0051

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-54301-000000-0000-152326-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
1455713002	3 463.79 \$	3 840.00 \$	3 840,00 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de 295 233,48 \$ taxes incluses soit un coût net de 266 308,95 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Cette dépense inclut un montant de 12 160,00 \$ pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses).

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 266 308,95 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;

- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2014

Fin des travaux : novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Lorraine CREVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen DUHAMEL
c/s ingenierie <<arr.pier>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-21

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1146787006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Varennes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 454 480, 74 \$, taxes incluses (Contrat 436 480,74 \$ + incidences 18 000,00\$) - Appel d'offres public ST-14-21 (5 soumissionnaires)

Les membres du Conseil d'arrondissement demande au Comité Exécutif:

1- d'autoriser une dépense de 454 480,74 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements services, pavage et bordures sur la rue Varennes, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 436 480,74 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-21;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 22 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 96 025.77 \$ pour le contrat et de 3 960,00 \$ pour les frais incidents.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-08-07 14:29

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services
regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146787006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Varennes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 454 480, 74 \$, taxes incluses (Contrat 436 480,74 \$ + incidences 18 000,00\$) - Appel d'offres public ST-14-21 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif:
d'autoriser une dépense totale de 454 480,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement de branchements de services, pavage et bordure sur la rue Varennes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'accorder le marché numéro ST-14-21 au plus bas soumissionnaire conforme, **Excavation Gricon** au montant total de sa soumission, soit : 436 480,74 \$, taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 22 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 96 025,77 \$ pour le contrat et de 3 960,00 \$ pour les incidences.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
c/s ingenierie <<arr.pier>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1146787006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage et bordure sur la rue Varennes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 454 480, 74 \$, taxes incluses (Contrat 436 480,74 \$ + incidences 18 000,00\$) - Appel d'offres public ST-14-21 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du PIP (Plan d'intervention partiel), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Un appel d'offres public a été lancé le 26 juin 2014 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 17 juillet 2014, laissant ainsi un délai de 18 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-14-21 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures sur la rue Varennes.

Travaux assumés par la DGSRE

Nom de la rue	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	% représentant le coût de la DGSRE
Varenne	245	78,00

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMROT. En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 2/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 7% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 18 000,00 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

L'appel d'offres public (soumission ST-14-21) a été réalisé du 26 juin 2014 au 17 juillet 2014 inclusivement. Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et 5 entrepreneurs ont déposé des soumissions:

Excavation Gricon
Groupe Damiano
Pavage D'Amour inc.
Excavation Roxboro inc.
Les Excavation Gilbert Théorêt inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un carnet des commandes complet, aux délais de livraison hors d'atteinte et un fournisseur agissant comme sous-traitant.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de 10 preneurs de cahier des charges, seuls 5 entrepreneurs ont déposé une soumission conforme incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers. L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement plus bas que notre estimation à l'exception des deux (2) plus haut soumissionnaires. Cependant, l'écart entre la moyenne des soumissions reçu et notre dernière estimation est autour de 5 %, un indice que l'estimation préparée est légèrement surévalué.

Les articles où les baisses sont plus notables se retrouvent dans les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et les travaux d'égout sanitaire. Par exemple, l'écart entre les prix soumis et les prix du marché en 2013 et 2014 pour l'installation de conduite d'eau potable est considérable.

Excavation Gricon étant un petit entrepreneur, les coûts de mobilisation et la gestion de projet est un autre élément important à considérer. Les propriétaires des petites entreprises

en construction sont responsable de tous les aspects de l'entreprise tant en construction techniques qu'en administration. Les coûts associés à l'administration et la gestion de projet sont énormément moindre comparativement avec des grosses entreprises du secteur de la construction, les entrepreneurs sont en mesure de mettre ce facteur à profit pour réduire les coûts. À l'inverse un entrepreneur de grande envergure sera moins compétitif dans un contrat de l'ordre de grandeur du présent contrat car les frais fixe de son administration sont important.

Excavation Gricon est nouveau dans le domaine. Les faibles prix soumis sont 18 % plus bas que notre analyse du marché.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix	Contingence	Total
1- Excavation Gricon	407 925,93 \$	28 554,81 \$	436 480,74 \$
2- Pavages d'Amour inc.	493 185,26 \$	34 522,97 \$	527 708,23 \$
3- Excavation Roxboro inc.	511 155,43 \$	35 780,88 \$	546 936,31 \$
4- Groupe Damiano	514 970,04 \$	36 047,90 \$	551 017,94 \$
5- Les Excavation Gilbert Théorêt inc.	586 079,31 \$	41 025,55 \$	627 104,87 \$
Estimation interne	533 330,80 \$	37 333,16 \$	570 663,95 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			537 849,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			23,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			190 624,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			43,67 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			(134 183, 21) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			- 23,51 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			91 227,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			20,09 %

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé Excavation Gricon no de licence 8272-1457-15 a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 16 avril 2014 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date du 23 avril 2014, une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1024967 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Excavation Gricon le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 436 480,74 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 18 000,00 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection d'une partie des trottoirs ou des bordures, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour ce projet, la dépense totale sera assumée à 78,00 % par la DGSRE, le coût résiduel de 22% est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0051

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-57201-000000-0000-152324-000000-17025-00000

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
1455713001	86 617,96 \$	96 025,77 \$	96 025,77 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0051

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-54301-000000-0000-152326-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
1455713002	3 572,03 \$	3 960,00 \$	3 960,00 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de 354 494,97 \$ taxes incluses soit un coût net de 319 764,48 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Cette dépense inclut un montant de 14 040,00 \$ pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses).

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 319 764,48 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2014

Fin des travaux : novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Lorraine CREVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen DUHAMEL
c/s ingenierie <<arr.pier>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-21

Anne CASTONGUAY
Directrice

**Dossier # : 1140184002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Prého Inc. pour fournir des services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relèvement automatisé pour compteurs d'eau pour une somme maximale de 53 915,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13645 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Prého Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relèvement automatisé pour compteurs d'eau, pour une somme maximale de 53 915,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13645 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-07 14:58

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140184002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Prého Inc. pour fournir des services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relève automatisé pour compteurs d'eau pour une somme maximale de 53 915,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13645 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE), la section MCE désire recourir à des services professionnels pour une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relève automatisé pour compteurs d'eau.

Le programme MCE, adopté par les instances en juin 2012 dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau, a été planifié en deux phases :

- Phase I – Projet de déploiement de compteurs d'eau dans les institutions, commerces et industries (ICI) et acquisition d'un système de relève automatisé;
- Phase II – Exploitation du parc de compteurs jusqu'en 2027 (durée de vie utile des compteurs estimée à 15 ans).

L'enveloppe globale allouée par les instances pour l'ensemble des activités du programme MCE est de 55 M\$ sur 15 ans.

Le programme a débuté le 1er juillet 2012. À ce jour, le programme exploite plus de 3 000 compteurs d'eau compatibles avec les technologies de lecture à distance. Tel que planifié dans la Phase I, il est nécessaire à l'exploitation de plus de 16 000 compteurs d'acquérir un système de relève automatisé qui permettra la lecture à distance des compteurs sans devoir pénétrer à l'intérieur des bâtiments.

Puisque le système de relève comporte un volet technologie de l'information, la section MCE a demandé au Service des technologies de l'information (STI) de l'accompagner dans le

processus d'acquisition du système. Le processus a commencé par la rédaction conjointe d'un dossier d'affaire dont les conclusions ont été présentées au comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) du mai 2014. Le dossier présente le projet et certaines solutions envisagées. En plus de la rédaction du dossier d'affaires, la section MCE et le STI jugent nécessaire le recours à des services professionnels afin d'obtenir une opinion externe sur les orientations techniques que devraient prendre le Service de l'eau en matière de relève de compteurs d'eau.

Ce rapport permettra de valider les conclusions du dossier d'affaires et d'en renforcer l'étude économique qui y était préliminaire. L'objectif de l'étude technico-économique est de choisir parmi les différentes technologies de relève offertes par l'industrie, ceci dans le contexte spécifique de Montréal, c'est-à-dire, le faible coût de l'eau par rapport aux autres villes nord-américaines, une seule facturation par année et un maximum de 4 relèves par an pour le ICI nécessaires à la confection des bilans de l'eau imposés par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> • Octroi des contrats de compteurs et d'accessoires 	2,1 M\$	Mars 2013	Mars 2015
Étapes en cours de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Installation des compteurs d'eau • Étude, planification et préparation du processus d'achat pour l'acquisition d'un système de relève automatisé 	-	Juillet 2012	Juillet 2017
	-	Mars 2013	Septembre 2014

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Octroi du contrat des services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relève automatisé pour compteurs d'eau 	Juillet 2014	Août 2014

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'appel d'offres publics pour l'acquisition d'un système de relève automatisé et octroi du contrat 	Décembre 2014	Avril 2015

L'appel d'offres publics a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 16 juin 2014. La durée de la publication a été de 22 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2014. Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

DESCRIPTION

Le contrat permet de retenir les services professionnels d'une firme pour une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relèvement pour compteurs d'eau. La Ville s'attend à recevoir trois livrables, soit un plan de travail, un rapport intermédiaire et un rapport final, échelonné tout au long du mandat, avec des jalons bien définis. La Ville a défini quatre sujets qui devront être répondus par le consultant dans les livrables. Les sujets qui devront être couverts sont :

1. L'évaluation de la situation actuelle;
2. L'évaluation du marché des systèmes de relèvement des compteurs d'eau;
3. L'évaluation des scénarios technico-économiques pertinent dans le contexte de Montréal;
4. Proposer des orientations pour la rédaction d'un appel d'offres d'acquisition.

Aucun montant ne sera remboursé, tels que les frais de déplacement ou d'hébergement, à l'adjudicataire. Le contrat octroyé est de type "forfaitaire" sans contingences. Seuls les montants prévus au contrat seront payés selon les modalités prévues dans l'appel d'offres. Voici les modalités prévues :

1. Approbation du compte-rendu de la rencontre de démarrage : 10 % du montant total
2. Approbation du plan de travail : 10% du montant total
3. Approbation du rapport intérimaire : 30% du montant total
4. Approbation du rapport final : 50% du montant total

JUSTIFICATION

Il y a eu 9 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, 2 firmes ont déposé une soumission (22 %).

Résultat de l'analyse des soumissions

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Prého inc.	71,0	22,44	53 915,23 \$		53 915,23 \$
Tétra Tech QI inc.	77,2	19,07	66 685,50 \$		66 685,50 \$
Dernière estimation réalisée			68 985,00 \$		68 985,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-15 069,77 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-21,84%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					12 770,27 \$
					19,15 %

$$\frac{\text{Écart entre la 2}^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale et l'adjudicataire (\%)}}{((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100}$$

Le dossier ne présente pas de risque significatif. Aucune contingence n'est prévue dans le cadre du contrat.

L'écart de plus de -10% est dû à l'utilisation d'un appel d'offres publics ce qui a permis d'ouvrir le marché et de faire jouer la concurrence entre les firmes d'ingénierie.

La firme Prého Inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles au contrats publics (RENA).

La firme Prého Inc. n'a pas d'autorisation de l'AMF et n'a pas à en obtenir dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels à la firme Prého Inc. pour fournir des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relèvement automatisé pour compteurs d'eau représente une dépense totale de 53 915,23 \$ taxes incluses, soit un coût net de 48 633,06 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense de compétence d'agglomération est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

En milliers \$	Total
Investissements nets	49
Réserve de l'eau de l'agglomération	49
Emprunt net	0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier s'inscrit dans le cadre du programme MCE qui contribue à réduire les usages illicites et à améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable en mettant aux normes les entrées d'eau des bâtiments avant l'installation du compteur d'eau.

Le dossier s'inscrit dans le cadre du programme MCE qui contribue à réaliser l'objectif dicté par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) de diminuer de 20 % la production d'eau potable d'ici 2017 par rapport à l'an 2001.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À ce jour, plus de 3 000 nouveaux compteurs sont en exploitation et sont, pour la plupart, relevés manuellement. Tel que planifié dans la Phase I, le système de relèvement automatisé est nécessaire à l'exploitation des compteurs d'eau. La cadence d'installation planifiée des compteurs par le programme MCE renforce la nécessité de respecter l'échéancier pour l'acquisition du système de relèvement automatisé en 2015. Le présent dossier a pour objectif d'optimiser le processus menant à l'acquisition de la technologie la mieux adaptée à nos besoins pour automatiser la lecture des compteurs d'eau dans les ICI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de l'étude technico-économique : Août 2014
Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition du système de relève : Novembre 2014
Octroi du contrat du système de relève : Avril 2015
Déploiement du système de relève : Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi LACROIX
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Maciej PIROG
Chef de section

Le : 2014-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2014-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-08-05



Dossier # : 1140660004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Paul Croteau et Associés inc. pour fournir les services professionnels en structure pour le projet de réfection de l'enveloppe de la Maison Smith dans le Parc du mont Royal - Dépense totale de 68 463,64 \$ - Appel d'offres sur invitation (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 68 463,64 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en structure pour le projet de réfection de l'enveloppe de la Maison Smith dans le Parc du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Paul Croteau et Associés inc., firme d'ingénieurs en structure ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 68 463,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13780) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-05 13:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140660004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Paul Croteau et Associés inc. pour fournir les services professionnels en structure pour le projet de réfection de l'enveloppe de la Maison Smith dans le Parc du mont Royal - Dépense totale de 68 463,64 \$ - Appel d'offres sur invitation (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La maison Smith fut construite en 1858 par Hosea Ballou Smith. C'était la maison de la ferme qu'il a implantée sur ses terres qui allaient, quelques années plus tard (1869), être rachetées par la Ville de Montréal pour constituer le secteur de la clairière du Parc du mont Royal.

Après la création du Parc du mont Royal, cette maison a eu plusieurs usages publics. Elle est maintenant occupée depuis la fin des années 1990 par les Amis de la montagne qui y ont fait, avant de s'y installer, des travaux de rénovation significatifs. Un historique du bâtiment est annexé en pièces jointes.

Depuis quelques années, différents problèmes ont été constatés : infiltration d'eau par la toiture et par le sous-sol ainsi que la formation anormale de glaçons l'hiver au pourtour du toit. Plusieurs expertises ont été réalisées pour en comprendre les causes. Les conclusions de celles-ci amènent le Service de la gestion et de la planification immobilière à prévoir des travaux d'isolation et de réfection de la toiture de cuivre, de correction des infiltrations d'air dans le bâtiment à la jonction de la maçonnerie et de la charpente de toit, de gestion des eaux de pluie en provenance de la toiture et du site périphérique, de restauration de la maçonnerie de pierres de moellons. Seront faits en même temps des travaux de maintenance des fenêtres, perrons et autres composantes de bois en partie attaquées par la pourriture.

Pour préparer les plans et devis de ce projet, les services en architecture et en ingénierie électromécanique seront assurés à l'interne. Cependant, en ce qui concerne la restauration de la maçonnerie de pierres de moellons, un ingénieur externe spécialisé dans ce type d'appareillage patrimonial est requis.

Un appel d'offres sur invitation lancé auprès des firmes d'ingénieurs ayant la meilleure expertise à Montréal pour ce genre d'intervention a offert aux soumissionnaires un délai de

17 jours, afin de prendre connaissance des documents qui leur ont été transmis, pour poser des questions et déposer leur offre de services professionnels. La réception des soumissions a été faite le 18 juin 2014. Un addenda a été émis pour corriger une erreur dans les documents concernant la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres sur invitation, le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme Paul Croteau et Associés inc., ingénieurs en structure, qui devra pour le projet de réfection de l'enveloppe de la maison Smith rendre les services suivants :

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plans et devis;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits.

Tout au long de sa prestation, la firme à qui le contrat sera octroyé, sera encadrée par les professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Les services à rendre seront rémunérés selon la méthode du taux horaire en fonction d'une banque maximale d'heures, selon les taux soumis dans l'offre de services professionnels.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus au projet sont requis pour assurer l'intégrité du bâtiment historique et protéger cet actif. La maçonnerie n'a pas fait l'objet de restauration depuis la construction de la maison au milieu du XIXe siècle. À l'automne 2013, une expertise sur une petite portion d'un des quatre murs porteurs en pierres de moellons d'une épaisseur approchant le mètre a été faite pour constater l'état du système de maçonnerie. Il a été conclu que l'âme du mur devait être solidifiée pour en assurer la stabilité structurale et que la pierre de parement devait être rejointoyée sur la face extérieure pour résister aux intempéries. L'approche technique pour faire ce renforcement doit être discutée et planifiée par un ingénieur en structure ayant une expérience significative dans ce type de maçonnerie patrimoniale.

Parmi les sept firmes invitées, seules Paul Croteau et Associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll inc. ont déposé une offre de service. Les principales raisons invoquées par les autres firmes pour ne pas avoir déposé d'offre sont le trop grand investissement requis pour monter le document d'appel d'offres pour un mandat aussi petit et la trop grande sévérité des clauses contractuelles de la Ville envers les professionnels.

Les deux offres reçues ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe.

Soumissions conformes	Note Intérim (%)	Note finale	Total soumis (taxes incl.)
Paul Croteau et associés inc.	86,83	23.98	57 053,03 \$
Nicolet Chartrand Knoll inc.	81,83	20.12	65 519,00 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne		61 500,00 \$
Moyenne des prix des soumissions conformes		61 286,02 \$
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (%) <i>((l'adjudicataire - moyenne) / moyenne) x 100</i>		- 6,9 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>		- 4 446,97 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>		- 7,23 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>		8 465,97 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>		14,83 %

Un budget pour services contingents de 20 %, soit 11 410,61 \$ taxes incluses, permettra à l'ingénieur de retenir, avec l'approbation de la Ville, les services d'un maçon ou autres corps de métier pour notamment ouvrir les murs de maçonnerie afin d'en examiner l'état au moment de préparer les plans et devis.

La firme Paul Croteau et Associés inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat et elle ne l'a pas déjà obtenue. La firme n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires au présent contrat sont disponibles au PTI 2014-2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable dans les édifices de la Ville ne requiert pas que ce projet atteigne un niveau de certification LEED. Toutefois, d'une façon générale, les professionnels du projet devront le concevoir en appliquant les principes de développement durable tels que la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé, la sélection d'équipements écoénergétiques et la réduction des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De façon à ne pas retarder l'échéancier du projet, l'octroi de ce contrat professionnel doit être fait dans les meilleurs délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des réunions de planification des travaux ont lieu avec les Amis de la montagne, les occupants, afin de coordonner les travaux pouvant affecter leurs activités. Toute action de communication additionnelle sera définie avec eux lors de l'élaboration des plans et devis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prestation août 2014
Appel d'offres de construction janvier 2015
Octroi de contrat au conseil d'agglomération mars 2015
Travaux avril à novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-29

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-08-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-08-05



Dossier # : 1143751009

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 992 \$ à 5 organismes dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 992 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour les projets et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015		
Organisme	Projet	Montant recommandé
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Les choralies - Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	11 759 \$
	Fièvre Gospel	8 833 \$
Château Ramezay	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	12 900 \$
	Espèces de courges	12 000 \$
	Suivez...le chef	13 000 \$
Centre d'histoire de Montréal	Mémoires du sol	5 000 \$
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 ^e siècle	14 000 \$

	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	14 000 \$
TOTAL		93 992 \$

2. d'approuver les neuf projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-07 10:46

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751009

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 992 \$ à 5 organismes dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 intervenues entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal, une enveloppe est identifiée dans l'*Axe 1 (Mise en valeur du patrimoine - Arrondissement historique de Montréal)* pour la recherche et la promotion du Vieux-Montréal, laquelle inclut un montant annuel de 100 000 \$ pour le soutien de projets d'animation dans le Vieux-Montréal dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal. Ce programme vise à augmenter le niveau de connaissance de l'histoire chez les visiteurs, à faire découvrir le site patrimonial, à animer le quartier et à solliciter de nouvelles clientèles. Mis en place au début des années 2000, ce programme fera par ailleurs l'objet d'une révision de ses modalités préalablement à sa prochaine période d'application. Pour le Programme d'interprétation animée 2014-2015, 11 projets soumis par 6 organismes ont été reçus cette année à la suite d'une invitation faite aux musées et organismes du secteur durant la période du 14 mars au 28 mars 2014. L'évaluation des projets a été réalisée par un comité formé de 4 personnes, soit 2 représentants de la Ville (le coordonnateur du Vieux-Montréal de la Division du patrimoine et la responsable de la Division de la culture et des bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie) et 2 représentants externes, ayant une expertise en patrimoine et en muséologie.

L'analyse des demandes a été réalisée selon les critères indiqués dans le cadre de référence du programme (en pièce jointe), soit :

- la contribution au développement des connaissances / à la découverte du quartier ou de l'une de ses facettes;
- l'originalité du projet / participation à la diversité de l'offre du Vieux-Montréal;

- la présentation hors saison estivale (octobre à avril);
- la contribution au développement de nouvelles clientèles dans le quartier / à la reconnaissance de la destination;
- le potentiel de croissance et de récurrence;
- la contribution à l'animation du domaine public.

Le comité d'évaluation recommande le soutien financier de 9 projets réalisés par 5 organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0704 - 22 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 94 233 \$ à quatre (4) organismes dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le MCCQ et la Ville de Montréal

CE12 0872 - 6 juin 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 92 920,80 \$ à quatre (4) organismes montréalais dans le cadre du Programme d'interprétation animée de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

CE11 1140 - 3 août 2011 - Accorder un soutien financier totalisant 95 248 \$ à cinq (5) organismes montréalais dans le cadre du Programme d'interprétation animée pour 2011 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

CE10 0414 - 30 mars 2010 - Accorder un soutien financier totalisant 99 988 \$ à cinq (5) organismes montréalais dans le cadre du Programme d'interprétation animée de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le MCCQ et la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il est recommandé de soutenir les 9 projets des 5 organismes suivants dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour la période 2014-2015 :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015			
Organisme	Projet	Montant recommandé	% de l'aide financière sur le coût total du projet
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Les choralies - Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	11 759 \$	40 %
	Fièvre Gospel	8 833 \$	26,9 %
Château Ramezay	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	12 900 \$	37,1 %
	Espèces de courges	12 000 \$	36,9 %
	Suivez...le chef	13 000 \$	37,1 %
Centre d'histoire de Montréal	Mémoires du sol	5 000	16,5 %
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$	27,5 %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 ^e siècle	14 000 \$	8 %

	Les Symphonies portuaires de Pointe-à- Callière	14 000 \$	26,6 %
TOTAL		93 992 \$	

Le programme prévoit le soutien d'une activité d'animation à un maximum de 50 % des coûts pour les 2 premières années de production du projet et de 40 % pour les années subséquentes, jusqu'à un maximum de 15 000 \$. Huit des 9 projets retenus dépassent tous la seconde année de production et sont donc admissibles à un soutien maximum de 40 % du coût du projet.

Le soutien financier des années précédentes est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les projets répondent aux objectifs du programme, soit :

- de positionner le Vieux-Montréal comme un lieu de découvertes, de connaissances et de créativité;
- d'assurer une fréquentation continue du quartier historique et de ses attraits par des activités de qualité;
- de faire connaître l'histoire, le patrimoine et l'évolution du Vieux-Montréal par des activités d'animation autant historiques que contemporaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal est financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le MCCQ et la Ville de Montréal. L'enveloppe pour l'application du programme en 2014-2015 provient en partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et en partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense totale à autoriser dans le cadre du présent dossier est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets d'interprétation contribue à une meilleure qualité de vie par la mise en valeur du patrimoine et la diffusion culturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme constitue un appui important de la part de la Ville et du Ministère à des musées et organismes du Vieux-Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication relative à la décision, en accord avec le Service des communications. Par ailleurs, les organismes doivent, dans toutes les communications relatives à leurs projets respectifs, faire mention qu'ils reçoivent un soutien financier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le MCCQ et la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des activités d'animation :

- 23 et 24 août 2014 : Le Marché public de Pointe-à-Callière dans l'ambiance du 18^e siècle
- 13 septembre au 2 novembre 2014 : Espèces de courges! - Château Ramezay
- 6 au 21 décembre 2014 : Les Choralies de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
- 6 décembre 2014 au 4 janvier 2015 : Autour du foyer... Traditions du temps des fêtes - Château Ramezay
- Février 2015 (Nuit blanche du Festival Montréal en lumière) : Fièvre Gospel - Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
- 22 février et 8 mars 2015 : Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière
- 1^{er} mars au 3 mai 2015 : Suivez le chef! Circuit historique et gastronomique dans le Vieux-Montréal - Château Ramezay
- Avril-mai 2015: Mémoires du sol - Centre d'histoire de Montréal
- 17 mai 2015 : Messe commémorative de la fondation de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Isabelle CABIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DUFORT
Coordination du Vieux-Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-12

Nathalie M MARTIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY

Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-08-06

Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2014-08-07



Dossier # : 1145191001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 6 000 \$ pour l'année 2014 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour la mise en œuvre du projet de coopération no. 64.816 intitulé « Dialogue urbain Montréal-Paris» du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 6 000 \$ pour l'année 2014 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération no. 64.816 intitulé « Dialogue urbain Montréal-Paris » du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) pour la biennie 2014-2015;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel de 7 200 \$ correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du projet de coopération no. 64.816 intitulé « Dialogue urbain Paris-Montréal » du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) pour la biennie 2014-2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-05 14:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145191001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 6 000 \$ pour l'année 2014 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour la mise en œuvre du projet de coopération no. 64.816 intitulé « Dialogue urbain Montréal-Paris» du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et la Ville de Paris ont signé en 2006 un accord de coopération visant à encourager, à soutenir et à accroître les échanges dans plusieurs domaines, dont l'aménagement urbain. Dans ce contexte, un projet de coopération entre Montréal et Paris a été mis sur pied. Il est axé sur l'aménagement urbain et la biodiversité. Une partie du projet financée par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD). Des démarches ont été enclenchées entre Paris et Montréal. Une demande de soutien au FFQCD a été déposée à la fin 2012 en vue de la réalisation du projet entre les années 2013-2015. En mai 2013, nous avons reçu une subvention de 1 200 \$ allouée à la biennie 2013-2014. Un sommaire décisionnel a été amorcé afin d'autoriser la réception de cette subvention. En raison de l'implication du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le sommaire n'a pu être acheminé au comité exécutif au cours de l'année 2013. La teneur de la convention a été vérifié par ce service. Des changements de responsable de dossier à ce même service et la gestion des priorités au sein du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, ont prolongé la période de rédaction du sommaire. Toutefois, le chèque a été encaissé en 2013 dans une source budgétaire reportable à l'année subséquente. Conséquemment, les revenus associés à la subvention 2013 sont disponibles en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1676 - 10 octobre 2012 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) en vue de l'obtention d'une aide financière visant l'échange d'expertise professionnelle entre Paris et Montréal.

DESCRIPTION

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal désire être autorisé à réceptionner une subvention de 6 000 \$ en provenance du FFQCD. Mis en place en 2005, le

FFQCD a pour objectif de fournir un soutien à des projets innovateurs initiés par les collectivités territoriales françaises et les instances locales québécoises. Le projet de coopération vise plusieurs échanges entre Paris et Montréal. Parmi ceux-ci figurent les bonnes pratiques urbaines, les stratégies de biodiversité et la mise en commun d'expériences en matière d'écologie et d'acheminement piéton. Les sujets abordés sont en lien avec l'initiative des promenades urbaines de Montréal, Paris piéton et les plans Biodiversité des deux villes.

JUSTIFICATION

Dans la continuité de leurs politiques menées en faveur du développement durable, Montréal et Paris se sont notamment fixées comme priorités de préserver et d'enrichir la biodiversité sur leur territoire. Elles veulent encourager la marche et d'autres formes de transports actifs. Suivant ces objectifs, les deux villes définissent des schémas de trames vertes et bleues pour assurer une continuité écologique entre les espaces urbains densément peuplés. Parallèlement, des schémas de promenades de découverte sont planifiés. Ils permettant aux piétons de bénéficier d'une présence accrue de nature en ville. Les deux villes s'appuient sur des initiatives stratégiques : à Paris le programme Paris Piétons 2012-2014 et le Plan Biodiversité, et à Montréal, les Promenades urbaines, le Plan d'action canopée 2012-2021 et le projet Action locale pour la biodiversité. Ces initiatives impliquent une série d'actions concrètes et transversales sur lesquelles Paris et Montréal souhaitent échanger. Elles permettront de renforcer leurs politiques respectives, notamment dans les domaines de l'aménagement, la création de corridors « écologiques » en faveur de la biodiversité. Les objectifs visés sont de dégager une approche commune sur les meilleures pratiques urbaines. Un document méthodologique de référence sera produit. Pour y parvenir, le projet prévoit :

- la tenue de missions favorisant les présentations de nos plans respectifs et les discussions, les visites-terrain des secteurs à l'étude et les ateliers de travail;
- la tenue d'un séminaire-bilan où sera présentée à des partenaires associatifs les conclusions des échanges, notamment l'approche commune qui s'en est dégagée;
- un contact continu entre les experts de Paris et Montréal, à travers les plateformes Internet collaboratives de la Ville de Paris ouvertes aux experts de Montréal;
- la diffusion au grand public de pages internet.

L'approche identifiée permettra de bonifier des projets d'aménagement dans les secteurs en question, mais aussi d'autres projets similaires à venir, dans la perspective générale d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une subvention de 6 000 \$ allouée pour la biennie 2014-2015. Ce financement pourra être utilisé conformément aux informations transmises dans le Formulaire de demande de soutien soit pour les frais de déplacement, de séjour, de communication, de réception, d'organisation et d'accueil.

La subvention 2014-2015 de 6 000 \$ a été encaissée le 11 juillet 2014.

Tenez compte que la subvention 2013-2014 de 1 200 \$ a été encaissée le 19 juillet 2013 dans une source budgétaire dont les dépenses sont associées à des revenus dédiés.

Un budget additionnel des dépenses et des revenus de 7 200 \$ est donc demandé pour 2014.

Ces revenus de 7 200 \$ sont considérés comme une subvention au budget de fonctionnement provenant du gouvernement provincial.

Les dépenses de 7 200 \$ afférentes à ces subventions se ventilent comme suit:

Frais de déplacement: 3 000 \$
Frais de séjour (hébergement et repas): 2 500 \$
Communications: 980 \$
Frais de réception et d'accueil: 480 \$
Frais de réunion et de repas: 240 \$

Ces dépenses sont entièrement assumées par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable des territoires, l'un des thèmes prioritaires du Fonds pour l'appel à projets 2013-2014, sera le thème sous-jacent au projet de coopération entre les villes de Paris et Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La maximisation des sources de financement externes permet d'alléger l'implication financière de la Ville dans le projet et d'optimiser son investissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucune stratégie de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- En décembre 2013, le coordonnateur québécois du projet (Mme Marie Claude Massicotte) a transmis, à la Direction France du MRIFCE (M. Simon Décary), un bilan à mi-parcours faisant état de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet. Voir bilan de mi-parcours FFQCD - dialogue urbain Montréal Paris.pdf en pièce jointe.
- Au plus tard le 15 décembre 2014, l'organisme coordonnateur québécois doit transmettre à la Direction France du MRIFCE, un rapport final du projet. Si des activités sont réalisées après cette date, un rapport final définitif doit être transmis au plus tard le 31 mars 2015. Voir formulaire « Rapport final » sur la page Internet du FFQCD : www.mrifce.gouv.qc.ca/FFQCD

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable :
Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales (Peggy BACHMAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SEGUIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-07-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2014-08-05



Dossier # : 1140942007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun, à Saguenay (Québec), du 3 au 6 septembre 2014 afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 4 977,12 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, à Saguenay, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun. Montant estimé 4 977,12 \$;
2. d'accorder des avances de fonds de 1 089,26 \$ à Mme Marie-Eve Brunet, de 1 119,64 \$ à M. Bissonnet, de 1 381,92 \$ à Claude Dauphin et de 1 386,30 \$ à M. Maurice Cohen;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-05 12:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140942007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun, à Saguenay (Québec), du 3 au 6 septembre 2014 afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 4 977,12 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0272 - 26 février 2014

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 \$.

CE13 1726 - 20 novembre 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 263,40 \$.

CE13 1221 - 14 août 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), du 4 au 7 septembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 2 065,88 \$

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Saguenay (Québec), du 3 au 6 septembre 2014, afin d'assister aux réunion du conseil d'administration de la FCM.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance (infrastructures, habitation, transport, fiscalité, environnement, accords économiques internationaux, etc.). La présence des élus est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien des élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit (estimé) :

	2014
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	4 977,12
Soutien aux élus - Frais de déplacement et d'hébergement - Non admissible à la loi 90	\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina MARTIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-30

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe
au directeur

Tél : 514 872-2636

Approuvé le : 2014-08-05



Dossier # : 1142904010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommander la nomination de Mme Anie Samson à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé

Vu les dispositions de l'article 91 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, chapitre S-6.2);
de recommander au gouvernement du Québec la nomination de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique, à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé, pour un mandat se terminant à la date de l'assermentation des membres du conseil de la Ville de Montréal suite à l'élection générale du 5 novembre 2017 (3 ans et 2 mois), en remplacement de Mme Susan Clarke.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-11 15:13

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1142904010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommander la nomination de Mme Anie Samson à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence prévoit notamment qu'outre son directeur général, le conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé est composé de dix personnes nommées par le gouvernement. Le paragraphe 1 de l'article 91 prévoit qu'un membre est nommé après consultation de la Ville de Montréal, parmi les membres de son conseil ou parmi ses employés-cadres. Conformément à l'article 93 de cette loi, le mandat peut être d'une durée maximale de 5 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1683 - 20 octobre 2010 - Recommander au gouvernement du Québec la nomination de Mme Susan Clarke, conseillère de la Ville, à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé pour un mandat de 3 ans et 1 mois.

CE08 1778 - 1er octobre 2008 - Recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé pour un mandat de 1 an.

CE10 1683 - 20 octobre 2010 - Recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Claude Dauphin, conseiller de la Ville, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé pour un mandat de 3 ans et 8 mois.

DESCRIPTION

Recommander la nomination de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique, à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation Urgences-Santé, pour un mandat se terminant à la date de l'assermentation des membres du conseil de la Ville de Montréal suite à l'élection générale du 5 novembre 2017 (3 ans et 2 mois), en remplacement de Mme Susan Clarke. Il est à noter que cette nomination n'entraîne aucune rémunération additionnelle.

JUSTIFICATION

Le mandat de Mme Susan Clarke est échu depuis la tenue des élections municipales de novembre 2013. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination pour combler le poste de représentant de la Ville au sein de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la recommandation au gouvernement du Québec pour officialiser la nomination par un décret du Conseil des ministres.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-11

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-08-11



Dossier # : 1146242021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informar le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 3000 \$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération 2014, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au comité exécutif :
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 3 000 \$ liée au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure et autoriser un virement de crédit au budget d'opération.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-08-07 14:27

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services
regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1146242021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informé le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 3000 \$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération 2014, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif de modifier le budget de la Ville pour tenir compte du virement de crédit de 3 000 \$ découlant de la réception par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une subvention de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds, comme stipulé à l'article 144 du chapitre IV des dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
Secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1146242021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informers le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 3000 \$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération 2014, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a fait parvenir une offre de commandite dans le cadre de la « Programmation culturelle estivale 2014 ». Cette programmation se déroulera dans divers sites extérieurs de l'arrondissement tous les mardis du 8 juillet au 5 août 2014 inclusivement et permettra un accès gratuit aux spectacles pour nos citoyens. Que ce soit sur le terrain extérieur de la Polyvalente de Pierrefonds (PCHS), au Centre communautaire de l'Est, au parc Grier ou au Centre sportif George-Springate, l'arrondissement favorise par cette programmation l'accessibilité pour la population aux événements culturels en se déplaçant dans les différents quartiers.

Une commandite de 3000 \$ a été reçue de La Caisse populaire Desjardins de Sainte-Geneviève de Pierrefonds, à titre de partenaire de l'arrondissement, pour la réalisation des activités culturelles prévues dans le cadre de la programmation estivale extérieure. Cette somme sera déposée au compte des revenus (01-387-1-VO7) puis affectée par virement de crédit au budget d'opération 2014, catégorie Centre des arts - Spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD1122504001 - Résolution du CA12 290178 et CE12 1034

CE12 1034 – 20 juin 2012 : de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière au montant de 5000 \$ pour le soutien à la programmation culturelle estivale extérieure, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

GDD1132504011 - Résolution du CA13 290240 et CE13 1355

CE13 1355 - 28 août 2014 : de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception de cette contribution financière au montant de 2 500 \$ pour la programmation culturelle estivale extérieure.

DESCRIPTION

Informez le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 3000 \$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 3000\$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, d'en informer le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville, pour l'année 2014, afin de tenir compte de la réception de cette contribution financière d'un montant de 3000\$, et d'autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que :

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Commandite de 3000 \$ de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Geneviève de Pierrefonds :

Le montant de cette commandite a été déposé dans les revenus activités récréatives non taxable - # reçu BA2014-03370

Clé comptable SIMON :

2420.0010000.303123.07189.46370.016661.0000.000000.000000.000000.000000

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.

Clé comptable SIMON :

2420.0010000.303123.07251.54506.000000.0000.000000.019051.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication et distribution dans les différents points de service de l'arrondissement d'un feuillet publicisant les spectacles et activités culturelles extérieures prévues tous les mardis soir entre le 8 juillet et le 5 août 2014 dans le cadre de la programmation estivale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 144 - Chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michele PAQUET
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-21

Jean-Marc L'ABBÉ
Directeur Culture, Sport-Loisirs et
Développement social



Dossier # : 1144886020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informar le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2014 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au comité exécutif:
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000.00\$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2014 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-08-07 14:27

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services
regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1144886020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informar le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2014 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif de modifier le budget de la Ville pour tenir compte du virement de crédit de 8 000 \$ découlant de la réception par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une subvention du ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles, comme stipulé à l'article 144 du chapitre IV des dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
C/d sports

IDENTIFICATION**Dossier # :1144886020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informar le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2014 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la programmation des événements organisés lors de la fête du Canada 2014 à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro une subvention de 8 000.00\$ a été reçue du Ministère du Patrimoine canadien et des langues officielles. Cette somme sera déposée puis affectée par virement de crédit au budget d'opération 2014, catégorie "Services techniques-Sport culture événements publics / animation".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Que le conseil d'arrondissement prenne acte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ dans le cadre des célébrations du programme "Le Canada en fête".

Que le conseil d'arrondissement autorise un virement de crédit de cette somme au budget de fonctionnement, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Informar le Conseil Exécutif de la réception d'une subvention du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles d'un montant de 8 000 \$ et autoriser le virement de crédit au budget d'opération 2014, catégorie "Services techniques - Sport, culture et événements publics / animation".

JUSTIFICATION

Il s'agit d'informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Patrimoine canadien et des Langues officielles d'un montant de 8 000 \$, d'en informer le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville pour l'année 2014, afin de tenir compte de la réception de cette subvention d'un montant de 8 000 \$ et d'autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que

stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que:

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention de 8 000 \$ du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles:
Le montant de cette subvention a été déposé dans le poste budgétaire 01-248-4-M08
revenus divers non taxable # de reçu CU2014-00187
Clé comptable SIMON : 2420 0010000 303111 01819 45901 000000 0000

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.
Clé comptable SIMON: 2420-0010000-303123-07289-54506-014415-0000-000000-019027
-00000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Marc BLONDIN)

Certificat du trésorier (note) :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc BLONDIN
C/d sports

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-24

Jean-Marc L'ABBÉ
Directeur Culture Sport-Loisirs et
Developpement Social

CE : 30.005
2014/08/20 16:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS